

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal du lundi **1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, Jean de Blois, Marie-Eve Soucy et France Dussault**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller François Tanguay est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

16 citoyens présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - 2.1 du procès-verbal du 10 novembre 2025;
- 3 Affaires découlant des procès-verbaux**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - 5.1 Dépôt au conseil des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
  - 5.2 Dépôt du registre prévu à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- 6 Administration financière**
  - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
- 7 Sécurité publique**
  - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et responsable de la sécurité civile;
  - 7.2 Don à l'Association des pompiers volontaires pour une réception de Noël;
- 8 Transport, voirie**
  - 8.1 Autorisation de paiement du décompte n° 3 pour la réfection de la rue des Tilleuls;
  - 8.2 Modification au contrat de déneigement du Circuit n° 1;
  - 8.3 Modification au contrat de déneigement du Circuit n° 2;
  - 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement n° 25-556 modifiant le règlement n° 07-346 décrétant l'entretien de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire des voies privées du Développement Quatre-Saisons et décrétant une taxe spéciale dans l'année pour pourvoir aux frais courants d'entretien et de déneigement*;
- 9 Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Demande de PIIA-II 2025-08-0009 – 2163 chemin Nicholas-Austin;
  - 9.2 Résolution en vertu de l'article 134 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* – Adoption du *Règlement n° 25-555 modifiant le Règlement de conditions d'émission de permis de construire n° 16-434*;
- 10 Loisirs et culture**
  - 10.1 Entente avec l'Air en Fête pour la participation d'Austin au camp de jour intermunicipal d'Eastman en 2026;
  - 10.2 Mise en candidature d'une déléguée au conseil d'administration de Les Arts et la Ville;
  - 10.3 Adoption d'une modification à la politique sur les achats effectués par les bénévoles des comités municipaux;
- 11 Hygiène du milieu et environnement**
  - 11.1 Acceptation du tarif de Zone-Éco concernant l'élimination des déchets;
  - 11.2 Adoption de la politique révisée du fonds vert;
  - 11.3 Demande de subvention de Corridor Appalachien pour l'acquisition d'un don de servitude aux fins de conservation de la tourbière Millington et abrogation de la résolution 2025-07-210;
- Santé et bien-être**
  - 12.1 Proclamation de la Journée internationale des bénévoles, le 5 décembre;

- 13. Rapport des comités municipaux
- 14. Rapport des comités communautaires
- 15. Période de questions
- 16. Affaires nouvelles
- 17. Levée de l'assemblée

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (305)**

2025-12-305      **Il est proposé par la conseillère F. Dussault  
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2.1 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025 (306)**

2025-12-306      **ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 novembre 2025 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 novembre 2025 soit approuvé et adopté.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**5.1 DÉPÔT AU CONSEIL DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires soumis par tous les membres du conseil au mois de décembre dans le délai prévu par l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums*.

**5.2 DÉPÔT DU REGISTRE PRÉVU À L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

La directrice générale et greffière-trésorière avise le conseil qu'aucune déclaration (acceptation par un membre du conseil de dons d'une valeur de plus de 200 \$) n'a été déposée par les membres du conseil et qu'en conséquence, il n'y a pas de registre à déposer.

\* \* \* \* \*

**6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (307)**

**Liste des comptes payés du 11 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Salaires au net	Paie du 2025-11-12	18 623,47
Salaires au net	Paie du 2025-11-19	12 871,49
Salaires au net	Paie du 2025-10-26 (incluant les élus)	24 414,34
Abtech	Équipements pour service de voirie	2 445,96

Bell Canada	Hôtel de ville, ligne d'urgence	117,78
Beneva	Assurance collective	6 005,66
Benoit Lévesque	Étude d'équité salariale	1 659,95
CIBC VISA	Abonnements, fournitures bureau, divers	4 350,62
Carrefour Austin	Présentation de film - comité patrimoine	1 260,00
Cogeco	Internet (5 comptes)	931,86
Daniel Plante	Nettoyage Carrefour - octobre	322,50
Déneigement GSD	Déneigement, Circuit no. 2 - novembre	61 330,68
Dézielhmi	Inspection de véhicules incendie	1 190,82
Exc. Stanley Mierzwiński	Déneigement circuit 1 - novembre	120 701,86
FQM Service	Plan annuel cybersécurité (VARS)	9 001,78
Groupe Mel-Li-Pat	Déneigement 1 sur 6	1 239,22
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	2 677,47
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager + salle communautaire	2 035,00
Les Improbables	Prestation de théâtre	1 500,00
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - octobre	40 140,72
MRC Memphrémagog	Équilibration novembre	3 019,00
MTG	Déneigement 1 sur 6	1 736,12
Personnel	Déplacements / kilométrage	550,67
Personnel	Déboursés divers	3 394,66
Philip Stone	Déneigement 1 sur 6	10 208,83
Rec. général du Canada	Cotisations de l'employeur - octobre	15 704,47
Citoyens	Remboursements divers	750,00
Citoyens	Remboursement de taxes	526,18
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	1 330,16
Retraite Québec	RREM - octobre	2 004,17
Solution Urgence	Nettoyage des fossés + bermes	3 609,30
Willscot Inc.	Location des roulettes - final	3 389,66
Xerox	Contrat octobre	320,03
Xerox	Frais impression octobre (2 photocopieurs)	475,27
<b>Règlements d'emprunt :</b>		
Banque Royale du Canada	Règl. 15-423 camion incendie - intérêts	218,50
Banque Royale du Canada	Règl. 20-475 ch. North 2020 - intérêts	2 848,25
<b>Total payé du 11 novembre au 1er décembre 2025</b>		<b>362 906,45</b>

#### Liste des comptes à payer au 1<sup>er</sup> décembre 2025

##### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Buropro Citation	Fournitures de bureau	65,35
Cain Lamarre	Frais juridiques	6 092,20
Infotech	Ajout d'écran - directrice U&E	310,83
Kezber	Services, abonnement, assistance	453,94
Purolator	Envoi avis d'inscription - élection 2025	23,37
UMQ	Formations obligatoires des élus	2 414,48

##### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication Plus	Temps d'antenne	160,97
Dézielhmi	Inspection d'un camion incendie	474,92
GLS	Frais de messagerie	81,86
ICO Technologies Inc.	Contrat de service annuel Première Ligne	5 575,83
Pierre Chouinard & Fils	Achats de carburant	336,55
Prévimed	Frais de livraison - cylindres d'oxygène	57,49
Régie de police	Entente 2025 -décembre	63 914,16
Solution Abris Estrie	Location abri pour camion 551	790,46
Ville de Magog	Entraide	3 004,31

##### VOIRIE ET TRANSPORT

Audet Services Inc.	Travaux d'entretien de voirie	1 027,66
---------------------	-------------------------------	----------

Buropro Citation	Piles	52,64
N. Jeanson Excavation	Ponceaux ch. Bishop et Roses-Sauvages	82 278,38
Récuperation L. Maillé	Ramassage de chevreuils	431,16
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Anny Favreau	Couronne de Noël	132,25
Enviro5	Vidange de la fosse - Carrefour	228,80
Location Langlois	Location de clôture - octobre	96,85
Robert St-Pierre	Installation, couronne de Noël - Carrefour	321,93
Sanivac	Location de toilettes et retour (parcs, quai)	1 221,25
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Comma Imagination	Enseignes, parc C-Shonyo et Shappie T.	6 013,15
Création NatuEden	Jeux d'eau : honoraires	2 407,12
Groupe DeGrandpré	Jeux d'eau : connexion du puits	2 054,82
Plomberie Gilbert et Fils	Jeux d'eau : installation, boîte de service	2 132,79
<b>Total des comptes à payer au 1er décembre 2025</b>		<b>182 155,52</b>

2025-12-307

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. la liste des comptes payés au montant de **362 906,45 \$** soit approuvée;
4. la liste des comptes à payer au montant de **182 155,52 \$** soit approuvée;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

#### **7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et responsable de la sécurité civile.

#### **7.2 DON À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR UNE RÉCEPTION DE NOËL (308)**

2025-12-308

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers volontaires d'Austin organise chaque année une réception marquant les fêtes de fin d'année;

**ATTENDU QUE** la Municipalité défraie une partie des coûts de la réception en témoignage de sa reconnaissance aux pompiers volontaires et aux premiers répondants pour leur engagement envers la communauté;

**ATTENDU QUE** la réception aura lieu le 6 décembre prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU QUE :**

la Municipalité verse la somme de 1 000 \$ à l'Association des pompiers volontaires pour couvrir une partie des dépenses pour la réception de Noël.

ADOPTÉE

\* \* \* \*

## **8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 3 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES TILLEULS (309)**

2025-12-309 **ATTENDU** la réception du décompte progressif n° 3 dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Tilleuls;

**ATTENDU QU'**après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 31 octobre 2025, Avizo recommande le paiement au montant de 29 982,10 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur G. Leblanc Excavation inc.;

## **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 au montant de 29 982,10 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur G. Leblanc Excavation inc.

ADOPTÉE

## **8.2 MODIFICATION AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CIRCUIT N° 1 (310)**

2025-12-310      **ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin a acquis le lot 6 497 250 faisant partie de la rue des Roses-Sauvages;

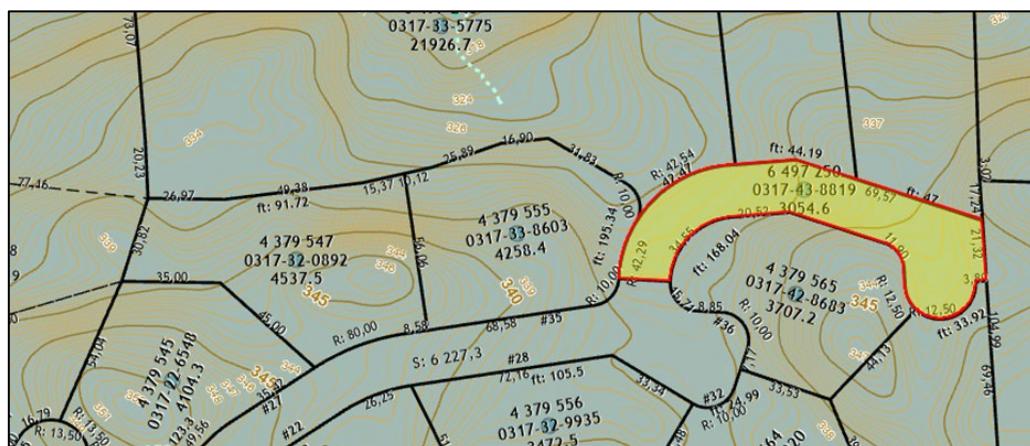
**ATTENDU QUE** ce tronçon de 142 mètres de la rue des Roses-Sauvages doit être ajouté au contrat de déneigement du Circuit n° 1 et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2025;

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 5.02 du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du Circuit n° 1 intervenu entre la Municipalité et l'entrepreneur, Excavation Stanley Mierzwinski, la Municipalité se réserve le droit d'ajouter ou de retirer certaines voies ou sections de voies du contrat;**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

## **ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité informe Excavation Stanley Mierzwinski qu'elle ajoute au contrat de déneigement du Circuit n° 1 le tronçon de 142 mètres de la rue des Roses-Sauvages illustré ci-dessous, rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2025;



2. le coût du contrat pour la saison de déneigement 2025-2026 est augmenté de 1 503,07 \$, taxes en sus, pour tenir compte de cet ajout.

#### ADOPTÉE

#### **8.3 MODIFICATION AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CIRCUIT N° 2 (311)**

2025-12-311

**ATTENDU QU'**à la demande des propriétaires, la Municipalité d'Austin accepte de prendre en charge le déneigement et l'entretien estival d'un tronçon de la rue des Cormiers, secteur du Lac-des-Sittelles, et qu'elle est en voie d'adopter un règlement à cet effet;

**ATTENDU QUE** ce tronçon de 300 mètres doit être ajouté au contrat de déneigement du Circuit n° 2 et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2025;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 5.02 du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du Circuit n° 2 intervenu entre la Municipalité et l'entrepreneur, Déneigement GSD, la Municipalité se réserve le droit d'ajouter ou de retirer certaines voies ou sections de voies du contrat;

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité informe Déneigement GSD qu'elle ajoute au contrat de déneigement du Circuit n° 2 le tronçon de 300 mètres de la rue des Cormiers et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2025;
2. le coût du contrat pour la saison de déneigement 2025-2026 est augmenté de 4 674,61 \$, taxes en sus, pour tenir compte de cet ajout et que les versements dus à l'entrepreneur sont ajustés en conséquence;
3. le versement du 15 décembre soit ajusté pour refléter les ajustements aux versements des 15 et 30 novembre.

#### ADOPTÉE

#### **8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 25-556 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 07-346 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE DES VOIES PRIVÉES DU DÉVELOPPEMENT QUATRE- SAISONS ET DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE DANS L'ANNÉE POUR POURVOIR AUX FRAIS COURANTS D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT**

La conseillère M.-E Soucy

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement n° 25-556 modifiant le Règlement n° 07-346 décrétant l'entretien de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire des voies privées du Développement Quatre-Saisons et décrétant une taxe spéciale dans l'année pour pourvoir aux frais courants d'entretien et de déneigement;
- dépose le projet du Règlement n° 25-556 modifiant le Règlement n° 07-346 décrétant l'entretien de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire des voies privées du Développement Quatre-Saisons et décrétant une taxe spéciale dans l'année pour pourvoir aux frais courants d'entretien et de déneigement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de

la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 1<sup>er</sup> décembre 2025.

\* \* \* \* \*

**9.1 DEMANDE DE PERMIS PIIA-II 2025-08-0009 – 2163, CHEMIN NICHOLAS-AUSTIN (312)**

2025-12-312      **ATTENDU** la demande de permis PIIA-II n° 2025-08-0009 visant la construction d'un bâtiment principal au matricule 0105-05-3085, situé au 2163, chemin Nicholas-Austin;

**ATTENDU QUE** les travaux sont visés par le PIIA-II n° 2025-08-0009 selon *le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 16-436* en vigueur;

**ATTENDU QUE** l'implantation du bâtiment respecte l'alignement des résidences avoisinantes;

**ATTENDU QUE** le bâtiment n'est pas surdimensionné par rapport au voisinage;

**ATTENDU QUE** les portes patio seront quadrillées afin de refléter le style d'une porte française;

**ATTENDU QUE** les chambranles auront une largeur minimale de 10 cm pour respecter la réglementation;

**ATTENDU QUE** les fenêtres sont à battants tel que la réglementation le prescrit;

**ATTENDU QU'**après discussions, échanges et évaluation du projet en fonction des critères du règlement, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet tel que présenté est conforme;

**ATTENDU** l'avis favorable à l'unanimité des membres du CCU;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-08-0009 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.2 RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 134 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 25-555 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 16-434 (313)**

2025-12-313      **ATTENDU** l'avis de motion et l'adoption le 10 novembre 2025 du projet de *Règlement n° 25-555 modifiant le Règlement de conditions d'émission de permis de construire n° 16-434*;

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée publique de consultation le 24 novembre 2025 sur le projet de *Règlement n° 25-555*;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault  
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

**ET RÉSOLU :**

d'adopter sans modification le *Règlement n° 25-555 le modifiant le Règlement de conditions d'émission de permis de construire n° 16-434*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à la séance du conseil.

Le règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le règlement entrera en vigueur à la date de délivrance par la MRC de Memphrémagog, d'un certificat de conformité à son égard.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**10.1 ENTENTE AVEC L'AIR EN FÊTE POUR LA PARTICIPATION D'AUSTIN AU CAMP DE JOUR INTERMUNICIPAL D'EASTMAN EN 2026 (314)**

2025-12-314      **ATTENDU QUE** la Municipalité offre, au parc des loisirs, un camp de jour municipal accessible et de qualité à ses citoyens;

**ATTENDU QUE** le parc des loisirs sera en réfection pendant l'année qui vient de sorte qu'il sera impossible d'y accueillir le camp de jour de manière adéquate et sécuritaire;

**ATTENDU QUE** L'Air en fête, une société légalement constituée, possède un savoir-faire reconnu en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des Camps Certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

**ATTENDU QUE** L'Air en fête offre un camp de jour avec service de garde sur huit semaines à Eastman;

**ATTENDU QUE** la Municipalité se joindra au camp intermunicipal d'Eastman;

**ATTENDU QUE** la Municipalité réalise des économies appréciables en salaires, fournitures et activités, vu qu'elle ne tient pas son propre camp de jour;

**ATTENDU QU'**en contrepartie, la Municipalité subventionnera à hauteur de 300 \$ les frais d'inscription par enfant ainsi que la totalité des frais associés aux sorties;

**ATTENDU QUE** les parents ont accès à un crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants qui varie entre 80 et 87 % en utilisant le relevé 24 ou à un remboursement anticipé sur demande lors de l'inscription;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité désigne L'Air en fête comme mandataire de son camp de jour 2026;
2. la directrice générale, Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente;
3. Renaud Payant-Hébert, coordonnateur du développement en loisirs, culture et vie communautaire, soit mandaté pour effectuer les suivis du projet avec le promoteur.

**ADOPTÉE**

**10.2 MISE EN CANDIDATURE D'UNE DÉLÉGUÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LES ARTS ET LA VILLE (315)**

2025-12-315     **ATTENDU QUE** le réseau Les Arts et la Ville, unique en Amérique du Nord, représente l'alliance du monde municipal et de la culture;

**ATTENDU QUE** le réseau assemble et outille les communautés des francophonies canadiennes afin qu'elles utilisent le potentiel de la culture pour développer durablement leurs milieux de vie et renforcer le tissu social;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin rejoint cette organisation qui compte 600 membres des milieux culturel et municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du réseau a lancé un appel de candidatures et que des postes sont réservés aux gouvernements de proximité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

De soumettre la candidature de madame Claire Rocher, conseillère municipale, au poste d'administratrice au conseil d'administration du réseau **Les Arts et la Ville** dans la catégorie « Gouvernement de proximité » en tant que qu'élue.

**ADOPTÉE**

**10.3 ADOPTION D'UNE MODIFICATION À LA POLITIQUE SUR LES ACHATS EFFECTUÉS PAR LES BÉNÉVOLES DES COMITÉS MUNICIPAUX (316)**

2025-12-316     **ATTENDU QU'** il convient de modifier la politique sur les achats effectués par les bénévoles des comités municipaux afin de permettre le remboursement de certains déplacements effectués au bénéfice de toute la population, le tout en projet pilote pour l'année 2026;

**ATTENDU QUE** la politique prévoit un montant maximum annuel pour chacun des trois comités et la fréquence des remboursements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

**ET RÉSOLU QUE :**

la politique sur les achats effectués par les bénévoles des comités municipaux soit acceptée telle que modifiée.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**11.1 ACCEPTATION DU TARIF DE ZONE-ÉCO CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (317)**

2025-12-317     **ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale visant l'enfouissement des déchets prévoit la révision des tarifs annuellement;

**ATTENDU QUE** Zone-Éco a transmis la grille des tarifs pour l'année 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

la Municipalité d'Austin accepte les tarifs proposés par Zone-Éco pour l'année 2026, tels que soumis, soit 78,90 \$/tonne métrique.

**ADOPTÉE**

**11.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉVISÉE DU FONDS VERT (318)**

2025-12-318

**ATTENDU QUE** la politique d'investissement du fonds vert a été révisée, notamment afin d'y intégrer un second volet, soit l'appui à l'élaboration d'un plan stratégique des lacs, dans l'objectif pour la Municipalité d'avoir une vision claire des enjeux environnementaux et des actions prioritaires à entreprendre pour préserver la santé des lacs individuels à court, moyen et long terme;

**ATTENDU QUE** les différentes dispositions touchant particulièrement le second volet mais aussi certaines dispositions de nature plus générale ont été traitées par le comité consultatif en environnement et examinées par les membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU :**

d'adopter la politique d'investissement du fonds vert telle que modifiée.

**ADOPTÉE**

**11.3 DEMANDE DE SUBVENTION DE CORRIDOR APPALACHIEN POUR L'ACQUISITION D'UN DON DE SERVITUDE AUX FINS DE CONSERVATION DE LA TOURBIÈRE MILLINGTON ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025-07-210 (319)**

2025-12-319

**ATTENDU QUE** la Municipalité travaille activement à la protection des milieux humides de son territoire et notamment à la conservation de la tourbière Millington, un milieu naturel fragile et unique d'un grand intérêt écologique;

**ATTENDU QUE** la mise en valeur de la tourbière est une action prévue à la planification stratégique 2020-2030 pour le bénéfice des citoyens;

**ATTENDU** l'entente de services que la Municipalité a conclue avec Corridor Appalachien pour poursuivre les activités de démarchage entourant la tourbière;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ses démarches, Corridor Appalachien a conclu un accord avec le propriétaire d'un grand terrain en bordure de la tourbière et signé une lettre d'engagement pour un don de servitude aux fins de conservation du lot 5 384 630 et d'une partie du lot 5 386 061, d'une superficie de 11,09 ha;

**ATTENDU QUE** le bénéficiaire de la servitude sera Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS);

**ATTENDU QUE** Corridor Appalachien sollicite une contribution de 9 100 \$ (soit, 2,6 % du budget du projet) pour atteindre le financement nécessaire à l'acquisition de la servitude de conservation et ainsi assurer la protection à perpétuité des milieux naturels qu'il abrite;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère F. Dussault**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité contribue un montant de 9 100 \$ au projet d'acquisition d'une servitude de conservation sur le lot 5 384 630 et sur une partie du lot 5 386 061 aux fins de conservation des milieux naturels de la tourbière Millington;
2. le montant de la subvention de 9 100 \$ soit affecté au poste budgétaire « Contributions à des organismes environnementaux »;
3. la résolution 2025-07-210 soit abrogée.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**12.1 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES, LE 5 DÉCEMBRE (320)**

2025-12-320      **ATTENDU QUE** l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles;

**ATTENDU QUE** plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin reconnaît l'importance indéniable de l'engagement bénévole;

**ATTENDU QUE** l'engagement des bénévoles contribue à dynamiser notre milieu de vie dans les domaines social, communautaire, culturel, municipal, de loisirs et plus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois  
appuyé par la conseillère F. Dussault**

**ET RÉSOLU QUE :**

la Municipalité d'Austin :

1. proclame le 5 décembre comme étant la Journée internationale des bénévoles;
2. saisisse l'occasion pour remercier publiquement chacun et chacune des bénévoles qui contribuent à la qualité de vie sur notre territoire.

**ADOPTÉE**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (321)**

2025-12-321      Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller V. Dingman, l'assemblée est levée à 19 h 50.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

---

Manon Fortin  
Greffière-trésorière